



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
43, boulevard Magenta - 75010 PARIS - tél. 01.53.38.99.99 - Fax 01.40.40.90.98 - e.mail mrap@ras.eu.org

Pétitions en faveur de Mumia Abu Jamal

rassemblées au Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

Petitions for the case of Mumia Abu Jamal

reunited by the Movement against racism and for friendship among peoples

- 1998 -



LETTRE A TOUS LES DEPUTES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

~~Madame~~, Monsieur le Député,

Vous avez sans doute entendu parler du journaliste et écrivain* Africain-Américain, Mumia Abu-Jamal, résident du Couloir de la Mort en Pennsylvanie depuis 1982 suite à une parodie de procès et une condamnation sans preuve pour le meurtre de Daniel Faulkner, policier de la ville de Pennsylvanie.

De nombreuses questions sont restées sans réponse sur divers aspects de cette affaire, alors qu'on relève des indications claires d'une persécution incluant des fabrications de preuves, pressions sur divers témoins et incitation au parjure au cours du procès de 1982.

Les tests balistiques appropriés qui auraient pu déterminer si oui ou non Daniel Faulkner avait été tué par Mumia Abu-Jamal n'ont pas été exécutés et ceux pratiqués n'ont pas été pour le moins concluant.

En mai 1996, Veronica Jones, un des principaux témoins à charge dans le procès de 1982, est revenu sur son premier témoignage, avouant que ce dernier avait été fait sous contrainte policière.

Un nouveau témoin Pamela Jenkins, informateur de la police, a déclaré au cours d'une audience le 24 juin 1997 qu'elle savait que d'autres témoins -en particulier Cynthia White, le principal témoin à charge- ont fait l'objet de graves menaces et pressions dans le but d'accabler Mumia Abu-Jamal.

Le juge Albert Sabo, reconnu par nombre d'avocats et experts juridiques pour être en général du côté de l'accusation, a montré une hostilité particulière envers Mumia Abu-Jamal au cours de son procès ainsi qu'au cours des différentes auditions d'appel. Ce juge est connu pour avoir condamné à mort deux fois plus de personnes que n'importe quel autre juge des Etats-Unis. Sur les trente deux condamnés à mort par Albert Sabo, tous, sauf deux sont des gens de couleur. Connu aussi pour avoir fait parti du même syndicat de police d'extrême droite que l'officier Daniel Faulkner (l'Ordre Fraternel de la Police FOP), Albert Sabo a donc été juge et partie dans cette affaire.

Enfin il est clair que Mumia Abu-Jamal a été condamné à mort suite à un procès au cours duquel son journalisme et son passé d'adolescent au sein du parti des « Black Panthers » ont été mis en avant comme arguments d'une condamnation à la peine capitale.

Depuis de nombreuses années, des groupes et des associations se mobilisent afin que Mumia Abu-Jamal puisse obtenir un nouveau procès équitable. Après avoir échappé à l'injection fatale en 1995, les événements récents laissent à penser qu'un nouvel ordre d'exécution pourrait être bientôt signé.

En conséquence, ~~Madame~~, Monsieur le Député, je vous demande de bien vouloir interpellier vos collègues de l'Assemblée Nationale afin qu'une position en faveur d'un nouveau procès pour Mumia Abu-Jamal soit prise, rendue publique et adressée aux juges de la cour suprême de Pennsylvanie ainsi qu'aux autorités américaines concernées.

Vous rejoindriez ainsi le Parlement International des Ecrivains, les Parlements Européen, Danois, Italien, Japonais et les conseillers municipaux de plusieurs ville des Etats-Unis d'Amérique qui se sont sentis concernés par la menace de mort qui pèse sur un homme qui ne cesse depuis plus de 15 ans de clamer son innocence et est reconnu pour être « la Voix des Sans Voix ».

Une mise à jour sur la situation légale de Mumia Abu-Jamal rédigée par Maître Léonard Weinglass avocat de la défense est à votre disposition.

Honorable Robert N.C Nix Jr.
Chief Justice, PA Supreme Court
Suite 500, Widener Bldg.
One South Penn Square
Philadelphia, PA 19107

Dear Chief Justice Nix,

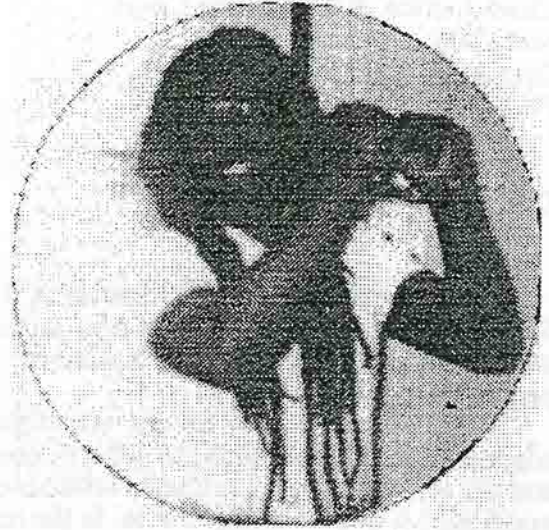
I call upon you as Chief Justice of the Pennsylvania Supreme Court to grant Mumia Abu Jamal a new and fair trial in a different court, under a different judge, and with a jury of his peers.

The numerous and serious violations of the defendant's constitutional rights - plus the subornation of the witnesses and the withholding of evidence favorable to the defense - make such a decision imperative, in the name of justice and humanity.

(Pour le Président de la Cour Suprême de Pennsylvanie
Monsieur le président,

Je vous demande instamment, en tant que Président de la Cour Suprême de Pennsylvanie, d'accorder à Mumia Abu Jamal un nouveau procès équitable, devant un nouveau tribunal, présidé par un nouveau juge, et un jury de ses pairs.

Les nombreuses et graves violations des droits constitutionnels de l'accusé en plus de la subordination de témoins et de la dissimulation de preuves favorables à la défense, font qu'une telle décision s'impose au nom de la justice et de l'humanité.)



Vertical text on the right edge of the page, likely a page number or reference code, which is mostly illegible due to the scan quality.

LIBERTÉ POUR MUMIA ABU JAMAL

Au Gouverneur Thomas Ridge, Commonwealth de Pennsylvanie, USA.

Monsieur le Gouverneur,

Devant l'innocence que clame depuis 1982 dans le couloir de la mort, le journaliste noir américain primé et engagé, Mumia Abu Jamal ; devant sa condamnation à mort après un simulacre de procès présidé par un juge ayant appartenu au même syndicat policier réactionnaire - l'Ordre Fraternel de la Police - que l'agent de police blanc retrouvé mort aux côtés d'un Mumia gravement blessé ; devant le record national de condamnations à mort - visant 93% de Non-Blancs - détenu par ce juge ; devant le scandale national de la corruption policière à Philadelphie ; devant la pauvreté de Mumia qui comparait à son procès sans aucune expertise ; devant la subornation aujourd'hui dénoncée par plusieurs témoins à charge ; devant la sélection du jury sur des critères racistes ; devant la saisie récente en cellule de tous ses livres ainsi que des documents juridiques essentiels à la sauvegarde de sa vie ; devant l'encart publicitaire acheté plus de 50.000 \$ au New York Times par l'O.F.P. et ses sympathisants afin d'appeler à son exécution ; devant l'indignation renouvelée d'Amnesty International, la Commission des Droits de l'Homme des Nations-Unies, le Parlement Européen, diverses Présidences de la République de par le monde et un nombre croissant de personnalités et d'anonymes en ce cinquantenaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, nous en appelons à vous, en tant que Gouverneur, pour que vous vous absteniez de signer un mandat d'exécution en cas de rejet de son avant-dernier appel - et que vous preniez toutes les mesures susceptibles d'assurer la libération de Mumia.

**POUR ARRÊTER L'EXÉCUTION
DE MUMIA ABU JAMAL
POUR UNE RÉVISION DE SON PROCÈS
CONTRE LA PEINE de MORT AUX US**

**MANIFESTATION
SAMEDI 17 AVRIL à PARIS**



La police et les tribunaux de Philadelphie, les plus notoires aux Etats-Unis en matière de brutalité et de corruption, ont emprisonné un journaliste courageux, qui depuis 17 ans clame son innocence. Le prisonnier politique Africain-Américain, Mumia ABU JAMAL se trouve actuellement dans le couloir de la mort dans l'attente de son exécution. Arrêté en 1981 alors qu'il portait secours à son frère agressé par la police, grièvement blessé, Mumia est accusé du meurtre d'un policier. Il est condamné à mort en 1982 à l'issue d'un procès truqué (dissimulation de preuves favorables à la défense, subornation de témoins etc..) En réalité, Mumia a été condamné en raison de son engagement politique, notamment en faveur des Black Panthers en 1970. La police et la justice de Philadelphie ont voulu faire taire celui qui continue d'être surnommé "la voix des sans voix".

En octobre dernier, la Cour Suprême de l'Etat de Pennsylvanie a rejeté son recours en appel pour un nouveau jugement. Le Gouverneur Thomas Ridge a déclaré qu'il signera l'autorisation de sa mise à mort. Comme le dit son avocat principal Leonard Weinglass "nous serons fixés soit dans le sens d'un nouveau procès soit d'une exécution fin 1999 ou tout début 2000. 1999 est la dernière année où notre mobilisation peut être préventive et agissante". Mumia a déjà obtenu un large soutien de la part des défenseurs des droits de l'Homme à travers le monde;

Dans le même temps, sans se soucier de la protestation qui s'amplifie dans le monde, les Etats-Unis continuent à appliquer le châtement cruel, dégradant et inhumain que constitue la peine de mort.

Le 24 avril 1999, date anniversaire de Mumia mais aussi du décret "pour une peine de mort effective" signée par Clinton le 24 avril 1996, une grande manifestation (un million de personnes) aura lieu à Philadelphie pour exiger un nouveau procès pour Mumia et l'abolition de la peine de mort.

Dans le monde entier se dérouleront des initiatives, marches, rassemblements etc.. en solidarité avec la marche de Philadelphie.

En France une délégation composée de 60 militants des Droits de l'Homme se rendra à Philadelphie pour participer à la marche.

A Paris, les associations soussignées appellent à une

**manifestation de à
samedi 17 avril 1999 à 15h**



Etats-Unis: nouvelles violations des droits de l'Homme dans le couloir de la mort de Pennsylvanie!

Un nouveau règlement particulièrement draconien vient d'entrer en vigueur dans le couloir de la mort de la prison de Philadelphie, prison où se trouve Mumia ABU JAMAL. Contre ce règlement, 40 détenus viennent d'entamer une grève de la faim.

- * temps de visite réduit de moitié et supprimé les week-ends et jours fériés
- * les seules affaires personnelles (documents, livres et papiers, documents juridiques ou religieux etc.) autorisées devront tenir dans une boîte de 25X25X30 cm, tout le reste devant être renvoyé aux frais des prisonniers ou brûlé
- * aucune nourriture ne doit être conservée dans les cellules
- * un nouveau costume est imposé, blanc rayé de noir: celui des bagnards
- * démantèlement des antennes radio-télé

J'estime qu'il ne peut y avoir aucune justification à un tel programme qui constitue un châtiment cruel et dégradant et viole les conventions internationales, signées par les Etats-Unis, sur les droits de l'Homme.

En conséquence de quoi, je demande:

- * l'abrogation de ce règlement sadique
- * la fin du supplice de 16 ans de Mumia Abu Jamal et l'ouverture d'un vrai procès
- * la mise hors la loi de la peine de mort aux USA



mrap mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

43, boulevard Magenta - 75010 PARIS - tél. 01.53.38.99.99 - Fax 01.40.40.90.98 - e.mail mrap@ras.eu.org

Le 8 septembre 1998

Monsieur le président Clinton,

À l'occasion de la journée internationale de solidarité avec Leonard Peltier, j'aimerais attirer votre attention sur la situation de ce prisonnier politique amérindien.

En 1992; à Minneapolis, lors de votre première campagne électorale, vous avez déclaré : "je n'oublierai pas Leonard". En novembre 1993, ce dernier a déposé une demande de grâce présidentielle à la Maison Blanche. Je vous demande de tenir parole en étudiant sa requête et en suivant les développements de cette affaire.

Leonard Peltier a passé plus de 22 ans dans des pénitenciers fédéraux. Pourtant, à ce jour, aucune Cour n'a pu prouver sa culpabilité. Bien au contraire, lors de ses procès et appels, on a rassemblé de nombreux éléments prouvant inconduite du FBI.

Dans un Télétype du 31 octobre 1975, les experts en balistique du FBI rapportent qu'aucune des balles trouvées sur les lieux de la fusillade ne pouvait correspondre au AR-15 appartenant à Leonard Peltier. Cette preuve a été écartée du dossier et n'est réapparue, avec d'autres documents, que grâce à la loi sur la liberté d'information. De plus, le FBI a utilisé de fausses dépositions pour assurer l'extradition de Leonard Peltier du Canada vers les États-Unis, ce qui constitue une grave effraction au droit international et au traité d'extradition existant entre les deux pays.

À la lumière des nouveaux éléments prouvant l'attitude condamnable et les tactiques inappropriées employées lors de l'accusation de Leonard Peltier, le procureur général Lynn Crooks a admis, le 9 novembre 1992, devant la huitième Cour d'Appel de St. Paul (Minnesota) : "Nous ne pouvons prouver qui a tué ces agents".

Le juge fédéral Gerald Heany, de la huitième Cour d'Appel, s'est publiquement déclaré favorable à une commutation de peine pour Leonard Peltier. Il a ajouté : "à un moment ou à un autre, nous devons amorcer un processus de guérison... en tant que nation, nous devons traiter les Amérindiens avec plus de justice. Une action favorable du Président dans l'affaire Peltier constituerait une avancée importante dans ce sens".

Monsieur le Président, je vous prie d'étudier les violations du droit constitutionnel de Monsieur Peltier à bénéficier d'un procès équitable, et je vous demande de lui accorder la grâce présidentielle.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous remercie pour le temps et la considération que vous accorderez à ma requête.

Respectueusement,

Nom de l'organisation:

nom d'un responsable :

Adresse :

Signature/cachet :

CGT**RADIO FRANCE***Syndicat National de Radiodiffusion et de Télévision*

Fédération Nationale des Syndicats du spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle CGT

Paris, le 26 octobre 1998

MOTION DE SOUTIEN**Contre les conditions de détention des prisonniers politiques.
Abolition de la peine de mort aux Etats-Unis.**approuvée à l'unanimité lors du Congrès du SNRT-CGT Radio France
du 14-15-16 octobre 1998 à Paris 16ème

Surnommé la «*voix des sans voix*», Mumia Abu-Jamal est journaliste-reporter et a été condamné à mort en juin 1982 à l'issue d'un procès bâclé présidé par le juge Sabo, recordman aux Etats-Unis des «*envois*» sur la chaise électrique ou à l'injection létale. Les véritables charges qui pèsent contre lui sont ses convictions politiques et son passé de Black Panther. Américain-Africain, journaliste engagé, Mumia Abu-Jamal clame son innocence, mais on lui refuse la révision de son procès.

Depuis trois ans, l'affaire Mumia Abu-Jamal est connue et mobilise l'opinion publique au plan national et international. Les avocats, les comités de soutien aux prisonniers politiques, les syndicats et de nombreuses personnalités ont dénoncé le «*lynchage légal*», «*l'appareil de répression raciste*», «*l'état qui criminalise les activités des activistes politiques pour les réduire au silence*» et la «*croisade contre Jamal*» des policiers de Philadelphie. La mobilisation nord-américaine et internationale a permis en août 1995 de surseoir à son exécution, mais les brimades dans le couloir de la mort où il est enfermé depuis 1983 continuent.

Le cas de Mumia Abu-Jamal est emblématique de la justice de classe et des conditions carcérales des prisonniers politiques aux Etats-Unis.

Une campagne a été lancée cet été contre les conditions de détention des condamnés à mort, contre la saisie en cellules des livres, des lettres, des objets personnels et documents juridiques nécessaires aux appels.

Il faut rappeler que l'été 98 a marqué la 450ème exécution depuis 1976, et 75 condamnés ont été innocentés à la dernière minute.

Il faut souligner qu'«*en Pennsylvanie, 11 condamnés à mort sur 184 (en 1994), soit plus de 60 % étaient noirs*» alors qu'ils «*constituent à peine plus de 9 % de la population de la Pennsylvanie, et un peu moins de 11 % de la population nationale*».

Enfin, il faut aussi rappeler que le 13 mars 1998, la militante Merle Africa est décédée dans sa cellule dans des circonstances non élucidées.

Pour l'abolition de la peine de mort, contre une justice à deux vitesses et des conditions de détention inhumaines.

CONFEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DE L'ESSONNE

Envoi par fax de :

Monsieur RIDGE
Gouverneur de PENNSYLVANIE
225 Main Capitol
Bulding Harrisburg - ta 17120
ETATS-UNIS

Evry, le 2 février 1999

La barbarie, ça suffit !,

A l'heure où nous vous écrivons, **Mr Mumia ABU JAMAL** est enterré vivant depuis des années dans le couloir de la mort de la prison de Waynesburg en Pennsylvanie.

Des témoignages avérés qui contredisent l'accusation prouvent que Mr Mumia ABU JAMAL est innocent et que la réouverture de son procès est justifié. La «justice américaine» continue à rester sourde à nos appels. **Ce déni de Justice est inacceptable.**

Il est de notoriété mondiale que Mr Mumia ABU JAMAL, parce que militant de la cause des exclus pour la justice sociale et raciale, est victime d'un complot politique organisé par les plus hauts responsables, à Washington. Votre pays «démocratique» ne pourrait souffrir de voir condamner des individus pour activité politique. Vous vous arrangez donc à faire passer les victimes de votre répression politique pour des droits communs. Nous considérons Mr Mumia ABU JAMAL comme un prisonnier politique.

- Nous vous enjoignons de lever le mandat d'exécution qui le frappe et de libérer immédiatement Mr Mumia ABU JAMAL.
- Nous exigeons la révision de son procès.

Nous, Syndiqués de la CNT ESSONNE, nous vous signifions que nous vous tiendrions pour responsable ainsi que vos exécutants si Mr Mumia ABU JAMAL était assassiné légalement. Sans exclusive de la peine de mort qui continue à être appliquée aux Etats-Unis. Le temps ne faisant rien à l'affaire, vos crimes d'Etat ne resteront pas impunis.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations.

**CONFEDERATION NATIONALE
DES TRAVAILLEURS DE L'ESSONNE**

1995: la campagne internationale arrache une première fois Mumia à la mort

Le 2 mai 1995, après 33 ans d'interruption, l'Etat de Pennsylvanie procédait à l'exécution d'un condamné à mort. Le 1 juin 1995, THOMAS RIDGE, élu gouverneur de Pennsylvanie signait l'arrêt de mort de MUMIA ABU JAMAL autorisant ainsi son lynchage légal et fixait sa date d'exécution au 17 août 1995.

Une campagne internationale de solidarité à Mumia Abu Jamal s'est développée dans le monde entier. Le Parlement International des Ecrivains, plusieurs prix Nobel de littérature, des philosophes, des hommes politiques ont apporté leur soutien à cette campagne, contraignant le juge Sabo à accorder un sursis à exécution, mais Mumia est toujours dans le couloir de la mort. Il y survit depuis près de 17 ans dans les conditions les plus cruelles qu'un être humain puisse connaître: 23 heures par jour dans une cellule en acier, une heure de soi-disant promenade dans une autre cellule grillagée et tellement exiguë que les prisonniers du couloir de la mort l'ont surnommée "le parc à chiens". Ils sont soustraits à tout contact humain, jour et nuit sous surveillance électronique.

Les nouveaux témoignages prouvent la machination

* témoignage de Veronica JONES

Leonard WEINGLASS (avocat d'Angela DAVIS) est aujourd'hui l'avocat principal de Mumia. Grâce à la solidarité financière (rappelons qu'un appel contre une sentence de mort aux Etats-Unis est évalué à un million de dollars) la défense retrouve en 1996, le témoin clé Veronica JONES. A l'audience du 1 octobre 1996, elle accepte de témoigner et confirme son premier témoignage: un homme s'est enfui après les coups de feu; elle avoue avoir menti au procès sous pression policière. Elle est alors menacée de 7 ans d'emprisonnement pour "parjures". Elle maintient sa déclaration: elle est arrêtée en plein tribunal pour un chèque sans provision émis en 1992! Veronica sera libérée contre une caution de 1500 dollars; l'audience du 1 octobre a coûté à la défense 20 000 dollars. Cette méthode d'intimidation est classique chez le juge Sabo et prouve la volonté d'étouffer la vérité (Rachel Wolkenstein, l'une des avocates de Mumia a été arrêtée en pleine audience en août 1995 et autorisée à revenir sur les bancs de la défense après excuses auprès du juge et paiement d'une caution). En mai 1996, soulignant la gravité de la subornation d'un témoin-clé, les avocats de la défense déposent une requête auprès de la Cour Suprême de Pennsylvanie.

* témoignage de Pamela JENKINS

Le 10 mars 1997, Leonard Weinglass remet à la Cour Suprême un nouveau témoignage, celui de Pamela JENKINS qui affirme sous serment qu'en 1982 le policier Tom Ryan, au profit duquel elle se prostituait, a vainement fait pression sur elle pour qu'elle accuse Mumia. Sa déposition établit en outre un lien entre les manoeuvres de la police dans l'affaire Mumia et le scandale de la corruption policière à Philadelphie ainsi que les connexions entre la police et les réseaux de prostitution. L'enquête menée par le FBI a montré que les policiers monnaient leur "protection" et qu'ils manipulaient prostituées et souteneurs afin d'obtenir des témoignages favorables à l'accusation. Le policier Ryan a été par la suite inculpé pour corruption avec dix neuf autres policiers du quartier où a eu lieu la fusillade du 9 décembre 1981 qui devait conduire Mumia dans le couloir de la mort.

Pamela Jenkins est également l'amie de Cynthia WHITE, la seconde prostituée présente sur les lieux du meurtre. Pamela JENKINS affirme aujourd'hui que son amie a agi comme Veronica JONES sous pression policière. Entre 1982 et 1987, Cynthia WHITE est arrêtée une douzaine de fois pour divers délits et à chaque fois relâchée. En 1987, elle est jugée pour un délit plus grave et 17 refus à comparaître. Suite à l'intervention d'un policier lié à l'affaire Mumia, elle est immédiatement libérée sans caution sous prétexte "qu'elle avait été témoin-clé dans une affaire sensible" puis elle "disparaît".

Le 26 juin 1997, une nouvelle audience a lieu devant le juge Sabo: Pamela JENKINS est entendue, menottée: elle affirme avoir retrouvé la trace de Cynthia WHITE; l'accusation produit alors un certificat de décès au nom de Cynthia WILLIAMS daté de 1992 en affirmant qu'il s'agit de Cynthia WHITE! Ce certificat fait état d'une mort de "cause inconnue"; impossible de vérifier la véritable identité, la morte a été incinérée! Or, le témoignage de Cynthia WHITE est capital: il permettrait de prouver qu'elle était "indic" tout comme Butler dans le cas Geronimo PRAT. La libération de ce dernier sous ce motif constitue en effet un précédent immédiatement applicable à Mumia: on comprend pourquoi Cynthia WHITE ne doit pas réapparaître. Depuis la défense a prouvé qu'il s'agissait d'un faux certificat de décès.

MUMIA ABU JAMAL NE DOIT PAS MOURIR!

Vendredi 30 octobre 1998, la Cour Suprême de Pennsylvanie a rejeté en bloc la demande de révision du procès de Mumia Abu Jamal. Le juge qui vient de rejeter son appel sans tenir compte des récents témoignages qui innocentent Mumia appartient au même syndicat d'extrême droite que le policier Faulkner!

La signature par le Gouverneur Ridge d'un nouvel arrêté d'exécution est imminente. Dès la signature de cet arrêté, Mumia sera placé en "phase 2", c'est à dire en isolement total. Il ne disposera d'un délai que de 30 à 90 jours pour obtenir un report auprès d'une cour fédérale. La loi "pour une peine de mort effective" d'avril 1996 expose l'ultime appel fédéral des condamnés à mort à une fragilisation sans précédent: délais de plus en plus courts, critères de recevabilité de plus en plus sévères etc..

C'est l'ampleur de la pression internationale qui a permis un premier sursis à exécution en 1995. seule une nouvelle



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
43, boulevard Magenta - 75010 PARIS - tél. 01.53.38.99.99 - Fax 01.40.40.90.98 - e.mail mrap@ras.eu.org

MUMIA ABU JAMAL NE DOIT PAS MOURIR

à l'intention du Gouverneur de Pennsylvanie, USA
the honorable Tom Ridge

pétition du COSIMAPP
(Comité de Soutien International à Mumia Abu Jamal
et aux Prisonniers politiques aux USA tel/fax 01 45 79 88 44)
relayée par le MRAP

Mumia Abu Jamal, journaliste noir américain a été condamné à mort à l'issue d'un simulacre de procès, par un juge raciste (qui se vante d'avoir le record de condamnations à mort parmi lesquelles 93% de "non blancs"). Depuis 1982, dans le couloir de la mort, Mumia Abu Jamal clame son innocence. La Commission des Droits de l'Homme des Nations-Unies, le Parlement Européen, diverses présidences de la République de plusieurs Etats, des associations de défense des droits de l'Homme, un nombre croissant de personnalités du monde entier, des représentants des églises réclament que justice lui soit rendue.

Devant le rejet le 29 octobre 1998 par la Cour Suprême de Pennsylvanie de la requête interjetée par Mumia pour une révision du procès, en ce cinquantenaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, nous en appelons à vous en tant que Gouverneur pour que vous vous absteniez de signer un mandat d'exécution et que vous preniez toutes les mesures susceptibles d'assurer sa libération avant que le Directeur Central des Prisons de votre Etat ne fixe une date d'exécution comme il en aura le pouvoir à partir du 30 novembre, en vertu d'une loi récente.

Noms, prénoms

Adresses

Signatures

Provost

MUMIA
A B U - J A M A L

A Monsieur le 1er Ministre

Un arrêté d'exécution pour MUMIA ABU JAMAL serait imminent.

Si la peine de mort est un acte de barbarie comment qualifier l'assassinat d'un innocent (car Mumia est vraisemblablement innocent) après 18 ans passés dans les couloirs de la mort ?

Et comment qualifier la décision du premier ministre de s'opposer à ce qu'un groupe de personnes puisse exprimer son horreur devant l'Ambassade des Etats Unis en France, un homme qui s'est fait élire sous la bannière socialiste et qui se présente comme un homme de gauche ce qui voudrait dire qu'il adhère aux valeurs dites de gauche ?

Vous seriez courageux de vous êtes mis dans le camp des fusillés pour l'exemple, 80 ans après, "fastoche", mais pas courageux au point de risquer mécontenter les maîtres du monde

Un jour il y aura un film sur Mumia qui fera pleurer les foules et un homme politique qui prendra une position "courageuse" pour parler de son calvaire parce que ce sera dans l'air du temps et qu'il ne risquera plus grand chose à se faire mousser. Mumia est un homme exceptionnel mais il n'a pas envie d'être un symbole il veut vivre, par contre le vrai courage c'est lui qui l'a, la force de caractère c'est lui qui l'a, et c'est pour ça qu'il va mourir.

Une fois de plus vous ne vous êtes pas grandi.

*Copie de la lettre que j'adresse
au 1er ministre*

mrap

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuple

mrap
43, bld magenta
75010 PARIS
tél 01.53.38.99.99
fax 01.40.40.90.98
e.mail mrap@ras.eu.org

Paris, le 16 novembre 1998

Cher(e) Ami(e),


Vous avez signé en 1995 un appel en faveur de Mumia ABU JAMAL dont l'exécution devait avoir lieu le 17 août, et que l'action internationale a provisoirement sauvé.

L'action a continué ensuite sous de multiples formes mais le danger, loin d'être écarté, vient subitement de s'aggraver avec le rejet en bloc par la Cour suprême de Pennsylvanie du recours déposé par les avocats de Mumia ABU JAMAL. La signature d'un nouveau mandat d'exécution est imminente. Le document ci-joint présente un résumé à peu près complet de la situation.

Il nous faut donc intervenir avec énergie pour que l'irréparable ne soit pas commis. Déjà, un certain nombre de personnalités et d'associations ont pris position la semaine dernière. Un rassemblement devant le Consulat des Etats-Unis a réuni plusieurs centaines de personnes le samedi 7 novembre.

Le MRAP se propose de regrouper le plus grand nombre de signatures de personnalités et de les adresser rapidement aux autorités politiques et juridiques de Pennsylvanie et de Washington, ainsi qu'à l'ambassadeur en poste à Paris.

Comptant sur votre concours, je vous adresse, Cher(e) Ami(e), mes meilleures salutations antiracistes.



Mouloud AOUNIT
Secrétaire général



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
43, boulevard Magenta - 75010 PARIS - tél. 01.53.38.99.99 - Fax 01.40.40.90.98 - e.mail mrap@ras.eu.org

**LETTRE OUVERTE D'ÉCRIVAINS, UNIVERSITAIRES ET ÉTUDIANTS POUR
MUMIA ABU-JAMAL, A L'ADRESSE DES ADMINISTRATEURS
PÉNITENTIAIRES DE PENNSYLVANIE.**

A : Martin F. Horn, Secrétaire
Bureau du Commissaire
Direction de l'Administration Pénitentiaire de Pennsylvanie
Fax : 001 717-977-0132

et

Phillip Johnson, Administrateur
Prison de SCI Greene
fax : 001 412- 852-2909

Messieurs,

Nous, les écrivains, universitaires et étudiants soussignés, protestons de la manière la plus vigoureuse contre les contraintes que vous avez placées sur l'accès aux documents tant juridiques qu'éducatifs appartenant aux prisonniers de SCI Greene où Mumia Abu-Jamal et d'autres sont enfermés.

Votre mainmise sur les documents juridiques constitue la plus flagrante violation des droits humains de ces détenus. Nous vous demandons donc de leur restituer ce qui leur revient de droit pour leur usage et sauvegarde personnels — et nous attachons une importance toute particulière au sort des papiers permettant à Abu-Jamal de poursuivre son travail d'écrivain et d'études universitaires.

Rejoignant, en 1995, les rangs d'une vaste campagne internationale, plus de 500 universitaires des États-Unis avaient alors fait entendre — lors de conférences de presse ou par des encarts dans les journaux de Philadelphie — leur appel pour la révision du procès d'Abu-Jamal sur la base d'un nombre grandissant de preuves étayant l'innocence qu'il clame depuis le premier jour.

Les nouvelles règles régissant ce qu'il reste de vie aux condamnés à mort de SCI Greene violent non seulement les droits des prisonniers mais aussi le droit des étudiants à avoir accès à leurs écrits. La confiscation des outils universitaires nécessaires à Mumia Abu-Jamal dans l'exercice de ses études et de son écriture équivaut, comme Mumia l'écrit lui-même, à « un assaut contre la vie de l'esprit ».

Nous estimons donc que les bâillons qui cherchent à faire taire sa voix d'écrivain constituent un assaut contre tous ceux d'entre nous qui sommes attachés à la liberté d'expression tant au niveau des paroles que des études et de l'écriture.

Les nouvelles contraintes draconiennes que vous et votre administration ont imposées au Penitencier de SCI Greene ne font qu'intensifier les réactions d'indignation et d'outrage nationales et internationales devant les conditions intolérables d'incarcération qui règnent dans le couloir de la mort de Pennsylvanie.

En tant qu'écrivains et chercheurs épris des paroles de vérité qui seules peuvent servir la justice, nous vous demandons d'annuler les règlements inhumains qui pénalisent injustement nos condamnés à mort.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
43, boulevard Magenta - 75010 PARIS - tél. 01.53.38.99.99 - Fax 01.40.40.90.98 - e.mail mrapp@ras.eu.org

MUMIA ABU JAMAL: LE DENI DE JUSTICE

Président de l'association des journalistes noirs de Philadelphie, journaliste de radio baptisé "LA VOIX DES SANS VOIX" par ses auditeurs, ex-membre du Black Panther Party, MUMIA ABU JAMAL a été déclaré coupable du meurtre d'un policier blanc et condamné à mort par un tribunal de Pennsylvanie aux Etats-Unis le 3 juillet 1982 après une indigne parodie de procès. De sérieuses anomalies dans le déroulement de l'enquête policière puis du procès lui-même ont alerté de nombreuses organisations de défense des droits de l'Homme partout dans le monde depuis maintenant près de quinze ans. Nous avons toutes les raisons de penser que Mumia ABU JAMAL a été victime d'une machination policière et judiciaire visant à faire taire définitivement le journaliste militant qu'il n'a jamais cessé d'être.

les faits

Le 9 décembre 1981, vers 4 heures du matin, dans une rue de Philadelphie, Mumia Abu Jamal aperçoit un policier blanc en train de frapper violemment son frère. Il tente de s'interposer, des coups de feu éclatent; quelques secondes après, deux corps sont allongés sur le trottoir: celui du policier Daniel FAULKNER, tué à bout portant et celui de Mumia ABU JAMAL, gravement blessé d'une balle dans l'estomac.

Trois témoins ont assisté à la scène: un chauffeur de taxi et deux prostituées. Tous trois déclarent aux policiers que le tireur s'est enfui avant l'arrivée des renforts de police; ils donnent le signalement d'un homme très grand, pesant plus de 100kg; Mumia ne correspond pas à ce signalement. Aucune expertise prouvant que Mumia a pu tirer n'a été effectuée. L'arme que Mumia possédait légalement dans son véhicule est d'un calibre différent de la balle qui a tué le policier. Aucune enquête policière n'a été tentée pour rechercher "l'homme qui se serait enfui". La balle a par la suite "disparu" du dossier.

Le procès

Six mois plus tard, au cours du procès, les témoins vont revenir sur leur première déclaration et accuser Mumia Abu Jamal. Le chauffeur de taxi était sous le coup d'une inculpation (il était accusé d'avoir lancé un cocktail Molotov dans la cour d'une école). Le juge SABO a "omis" d'informer les jurés de ce fait. Au printemps 1996, les enquêteurs appointés par la défense de Mumia ont retrouvé Veronica JONES, l'une des deux prostituées. Elle affirme aujourd'hui sous serment avoir menti lors du procès de juin-juillet 1982 parce que soumise à des pressions policières. Au moment du procès, Veronica est elle-même en prison et risque 15 ans de détention. Elle affirme que des policiers lui ont proposé sa libération, en contre partie elle devait accuser Mumia et "oublier" l'homme en fuite. Alors mère de trois enfants en bas âge, Veronica accepte. Libérée, elle change de nom et disparaît pendant 15 ans.

Le jury ne comprenait que 2 noirs sur 12 jurés, après que plusieurs aient été récusés par le Procureur, contrairement aux principes constitutionnels qui veut qu'une personne soit jugée par un "jury de ses pairs".

Le juge Sabo décide de priver Mumia Abu Jamal de son droit constitutionnel d'assurer sa propre défense: Mumia avait acquis une solide expérience de la Justice et du Droit en tant que chroniqueur judiciaire. Le travail de la défense a été et est toujours systématiquement entravé. Alors que la police a interrogé 125 témoins, l'avocat de Mumia, alors commis d'office s'est vu refusé tout accès à ces témoins.

Quant au juge Sabo, il s'agit d'un ancien officier de police, membre de "l'ordre fraternel de la police", syndicat raciste d'extrême droite auquel appartenait le policier Faulkner. Sabo est donc dans cette affaire juge et partie. Il se vante d'avoir à son palmarès le plus grand nombre de condamnations à mort des Etats-Unis dont 93% de "non blancs."

Lors du procès, le procureur sort de son sac un nouveau témoin à charge: le policier qui a escorté Mumia Abu Jamal à l'hôpital. Dans ses premiers rapports datés du 9 décembre 1981 puis du 16 décembre 1981, ce policier ne mentionne aucune déclaration particulière faite par Mumia, pour la bonne raison que celui-ci était inconscient. Puis dans un troisième rapport daté du 9 février 1982 soit 64 jours après les faits, ce même policier va écrire que Mumia a avoué le meurtre. En juin 1982, ce policier cité à comparaître par la défense ne se présentera pas devant le tribunal. Ses supérieurs font savoir qu'il est injoignable parce que parti en vacances. Depuis il a admis qu'il avait eu "une réunion de préparation" avec le procureur avant de fournir sa déclaration accablante. Il a également admis que ses dates de "vacances" avaient été modifiées par le procureur; de plus celui-ci avait ses coordonnées qu'il n'a pas transmises à la défense.

Toutes ces manipulations ne suffisant sans doute pas, le procureur a déplacé le débat en rappelant le passé militant de Mumia Abu Jamal, créant une sorte de cause à effet entre le passé politique et le meurtre du 4 décembre. Commises dans d'autres procès, ces insinuations ont été considérées comme des irrégularités juridiques et ont abouti à des annulations de sentence. Pas pour Mumia Abu Jamal. Tous les journalistes qui ont enquêté sur cette affaire et s'écartaient de la thèse d'accusation ont fait l'objet de

EMMAÜS FRANCE

FONDATEUR ABBE PIERRE



M R A P
Monsieur Mouloud AOUNIT
46, boulevard Magenta
75010 PARIS



Paris, le 25 novembre 1998

Cher Ami,

Une nouvelle fois et sans réserve nous nous associons à la campagne visant au refus de la peine de mort, en toutes circonstances et donc en faveur d'une libération de Mumia ABU JAMAL.

Notre signature engagera le Mouvement Emmaüs tout entier, soit plus de 300 groupes de base en 42 pays du monde.

Fraternellement.

Jean ROUSSEAU
Président Emmaüs France

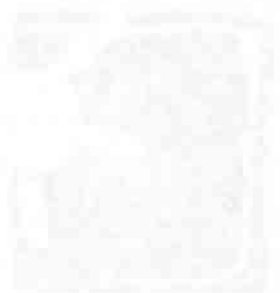
Pour info

EMMAUS FRANCE



FÉDÉRATION
PROTESTANTE
DE FRANCE

Paris, le 6 novembre 1998



Le Président :
Pasteur Jean TARTIER

Monsieur Félix ROHATYN
Ambassadeur des Etats-Unis
2, Ave Gabriel
75008 PARIS

COPIE

Monsieur l'Ambassadeur,

Je viens, par l'intermédiaire du MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), de prendre connaissance de la situation de Monsieur Mumia ABU JAMAL, condamné à mort à Philadelphie.

Il est bien vrai que je connais pas les détails de cette affaire, mais je tiens à vous faire part de mon émotion à la nouvelle du rejet par la Cour Suprême de Pennsylvanie de la révision du procès de ce journaliste.

De plus, j'appartiens à un pays qui a aboli la peine de mort en 1981 et j'en suis très fier, car cela rejoint très étroitement mes convictions chrétiennes.

En espérant que vous pourrez transmettre ma réprobation aux responsables de cette affaire judiciaire, je vous prie de recevoir, Monsieur l'Ambassadeur, mes salutations respectueuses.

Pasteur Jean Tartier